



CONSEIL DE LA
TRANSFORMATION
ALIMENTAIRE
DU QUÉBEC

PROGRAMME DE MENTORAT CTAQ

Le mentorat comme moyen de transmettre généreusement nos savoirs.

Le mentorat consiste en l'accompagnement offert par une personne ayant acquis une grande expérience dans un domaine donné (le mentor) à une autre personne ayant moins d'expérience dans ce même domaine (le mentoré).

Le mentorat est une forme de développement dans lequel une personne investit du temps, de l'énergie et du savoir-faire personnel pour accompagner une personne dans le développement de ses compétences.

Le mentorat est aussi un outil pour briser l'isolement, pour enrayer le découragement et la prise de décision hâtive.

Le mentoré peut bénéficier de conseils et d'outils lui permettant d'acquérir de l'autonomie, d'atteindre ses objectifs professionnels et de relever les défis relatifs à sa croissance ou la croissance de son projet de carrière.

Le mentor suscite la réflexion, accompagne et motive tout en visant l'autonomie du mentoré.

Généralement, le mentorat est offert de façon bénévole et sur une longue période. À tout moment de notre vie, nous pouvons alternativement être mentor ou mentoré peu importe notre âge ou notre niveau d'étude.

Objectif du programme de mentorat CTAQ

En mettant en œuvre un programme de mentorat, le CTAQ cherche notamment à soutenir la relève en alimentation. C'est mettre la compétence du milieu au service de la relève. Le programme vise à offrir une occasion unique à un professionnel de l'alimentation moins expérimenté dans un domaine précis d'être jumelé avec un professionnel possédant une expertise et des connaissances plus approfondies pour lui fournir un soutien personnalisé.

Éthique et confidentialité

Dans le cadre du programme de mentorat CTAQ, le mentor doit absolument garder la totale confidentialité des propos échangés et ne pourra rien divulguer sans le consentement express du mentoré, incluant même l'existence du jumelage si tel est le souhait du mentoré. Tout conflit d'intérêt mettra immédiatement un terme au jumelage le cas échéant.

La perception de soi : première limite d'un individu

Le mentorat se présente comme un moyen complémentaire à la gamme existante d'outils d'encadrement et de préparation de la relève en facilitant le recul, la réflexion et le recours à l'expertise en place.

Le mentorat s'inscrit dans une palette de formation qui exige de l'apprenant une certaine intelligence par reconnaissance de ses manquements et une certaine humilité. Cependant, il est important de garder une perception de soi juste et de croire en nos moyens en toute circonstance.

Être capable d'aller chercher l'aide dont on a besoin est aussi une preuve d'intelligence.

Le mentor

Être mentor, c'est donner au suivant !
C'est une bonne façon, parmi d'autres, de supporter la relève et de promouvoir le leadership et l'entrepreneuriat.

Le mentor devra écouter, motiver, questionner, encourager, suggérer, collaborer à identifier des solutions possibles, partager son sens critique et son discernement et respecter la confidentialité des échanges.

Le mentor ne devra jamais juger, commander, exiger, ordonner, obliger, contraindre ni vouloir plus que ce que le mentoré ne demande.

Le mentor joue un rôle de premier plan en encourageant mais aussi en confrontant des idées ou des décisions.

Généralement le mentor aura comme responsabilité :

- ✓ D'offrir un accompagnement personnalisé pour permettre au mentoré de développer ses propres habiletés.

Le mentoré

Être mentoré permet de profiter de l'expertise et du soutien de professionnels expérimentés.

Le mentoré devra faire preuve d'ouverture et discuter franchement avec son mentor de ses projets, de ses inquiétudes et de ses questionnements.

Le profil du mentoré se définit comme un individu qui désire apprendre et cheminer. Il accepte de faire un bilan professionnel ainsi que de se fixer des objectifs de développement. Le mentoré cherche des pistes de solution pour faire mieux ou autrement et il veut valider ses choix.

Il est important de comprendre que le mentor est un accompagnant et non un accompagnateur. C'est à dire qu'il ne règlera pas les problèmes lui-même mais pourra conseiller sur les chemins possibles pour régler ces problèmes.

- ✓ De partager ses expériences, ses méthodes de travail, ses techniques, les trucs et astuces qui lui ont permis de cheminer.
- ✓ De jouer un rôle de motivateur.
- ✓ D'assurer une rétroaction, notamment dans les prises de décisions.

Le mentor pourra, le cas échéant, recommander des ressources pertinentes parmi ses connaissances ou autres (formation, fournisseurs, ateliers, etc.) pour aider à enrichir son expertise.

Le mentor n'est pas un psychologue ni un consultant. Tout au plus, il peut être un confident.

Le mentor peut aider notamment :

- ✓ À briser l'isolement qu'entraîne une nouvelle situation professionnelle.
- ✓ À clarifier les objectifs de développement et de croissance.
- ✓ À acquérir de nouvelles connaissances liées aux champs d'expertises requis.
- ✓ À améliorer les chances de survie des objectifs fixés.
- ✓ À trouver un équilibre entre les différents besoins exprimés.

Fonctionnement

Les mentorés sont souvent des gens enthousiastes, aux idées bouillonnantes. Ils ont le vent dans les voiles et le mentor sert souvent de gouvernail.

Il faut compter une période de 12 à 18 mois pour une relation de mentorat de qualité et efficace. Une relation de mentorat qui dépasse ce délai peut entraîner une dépendance envers le mentor.

Il faut considérer que l'efficacité du mentorat dépend du nombre d'heures que la dyade se consacre mutuellement. Il est recommandé de réserver au moins une heure par mois à une rencontre et un partage de l'état de la situation. Cependant, au début de la dyade, il est important de consacrer plus de temps à la relation afin d'établir une confiance mutuelle.

Le rôle de la personne-ressource du programme de mentorat est de recueillir, d'analyser et d'accepter les candidatures de mentor et de recevoir les demandes de mentorat.

La personne-ressource du programme de mentorat étudiera le meilleur jumelage possible en fonction de la demande de mentor et des profils de mentor disponibles; et, tiendra compte de la proximité, des champs d'intérêt des

personnes concernées et fera au mieux pour proposer les meilleures combinaisons de dyade.

Chaque mentoré est responsable de planifier ses séances de mentorat avec son mentor.

Pour une démarche de mentorat réussie, il faut planifier !

Pour qu'une démarche de mentorat fonctionne à son plein potentiel, il faut respecter des règles de base :

- ✓ Déterminer la fréquence et la durée de chaque rencontre.
- ✓ Choisir un lieu de rencontre « neutre » qui permettra d'être à l'aise pour discuter (en tenant compte qu'il peut y avoir des échanges de nature confidentielle).
- ✓ Déterminer la durée du préavis acceptable pour annuler une rencontre.
- ✓ Établir les objectifs communs de l'entente de mentorat.
- ✓ Déterminer quel genre de structure les rencontres exigeront (ordre du jour, préparation, etc.).
- ✓ Être déterminé à obtenir des résultats.
- ✓ Et surtout, ne pas oublier de S'AMUSER !!!!

Quels sont les sujets qui peuvent faire l'objet du mentorat

Il est généralement considéré que tous les sujets peuvent être abordés dans le cadre d'une dyade dans le programme de mentorat CTAQ. Toutefois, voici quelques sujets d'intérêt que le CTAQ a ciblé pour soutenir la réflexion avant et pendant la démarche.

- ✓ Gestion des priorités
- ✓ Conciliation travail-famille
- ✓ Cheminement de carrière
- ✓ Objectifs professionnels

- ✓ Maximisation des équipes de travail
- ✓ Rendement des installations
- ✓ Développement durable
 - Gestion de l'eau
 - Gestion des déchets
 - Gestion des matières organiques
 - Gestion énergétique
 - Gestion des ressources humaines
- ✓ Besoins de formation (nouvelles compétences à développer)
- ✓ Évaluation du travail
- ✓ Relation de travail
- ✓ Éthique au travail

Démarche

- ✓ Lire les documents sur le mentorat au CTAQ et s'assurer de la bonne compréhension de l'engagement dans le programme de mentorat (au besoin, rencontrer la personne-ressource du CTAQ).
- ✓ Compléter le formulaire de demande et l'envoyer à la personne ressource du CTAQ.
- ✓ Un premier examen du formulaire sera effectué par la personne ressource du CTAQ (possibilité d'un complément d'information).
- ✓ La personne-ressource recevra et analysera la demande et cherchera dans son réseau le mentor susceptible de mieux répondre à la demande.
- ✓ Le mentor désigné, qui aura accepté le mandat, rencontrera le mentoré en présence de la personne-ressource du CTAQ pour une première rencontre.

- ✓ Si les deux parties souhaitent une deuxième rencontre pour confirmer leur acceptation, une entente de mentorat sera signée avec le CTAQ et le mentor.
- ✓ Pour être mentor, une personne doit obligatoirement signer un engagement de confidentialité avec le CTAQ.
- ✓ Un suivi sera effectué aux trois mois par la personne-ressource du CTAQ pour s'assurer du bon déroulement du processus de mentorat.
- ✓ La fin de la dyade doit être signalée au CTAQ dans les plus brefs délais par le mentoré.
- ✓ Si une des deux parties souhaite mettre un terme à la dyade avant une année, elle devra en faire part au CTAQ et expliquer ce qui motive cette fin. Le CTAQ veillera à ce que la cessation se passe dans les meilleures conditions.